



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Brieuc, le 12 mai 2021

Déploiement des premiers conseillers numériques dans les Côtes d'Armor

Financé par le plan France Relance (250 millions €) ce dispositif permet de recruter, former et déployer 4 000 conseillers numériques sur l'ensemble du territoire afin que tous les citoyens, mêmes les plus isolés, puissent bénéficier d'un accompagnement dans la prise en main des outils numériques.

Pour la 1ère vague de labellisation, le comité national de sélection a validé la candidature de 18 structures costarmoricaines, qui vont bénéficier d'un accompagnement financier de 950 000 € sur deux ans, pour le recrutement de 19 conseillers numériques (50 000 € par conseiller) :

- ✓ Arrondissement de Dinan : Intercommunalité La Vicomté-sur-Rance (mutualisation avec Pleudihen sur Rance/Saint-Helen) ;
- ✓ Arrondissement de Guingamp : Communauté de Communes du Kreiz-Breiz, Leff Armor Communauté, Communes de Bégard, Bourbriac, Callac, Plouézec, CCAS de Guingamp
- ✓ Arrondissement de Lannion : Lannion Trégor Communauté (2), Ville de Lannion, Communes de Plougrescan (mutualisation avec Plouguiel), Trébeurden, Centre social St-Elivet (Lannion).
- ✓ Arrondissement de Saint-Brieuc : Loudéac Communauté Bretagne Centre, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Communes de Plédran, Pléneuf Val André, Association Mozaïk (mutualisation 4 centres sociaux : St-Brieuc, Plérin et Plédran).

Les porteurs de projets peuvent désormais recruter leurs futurs Conseillers numériques.

Ils bénéficieront d'une formation d'un mois à trois mois, selon leur niveau de compétence et prendront leurs fonctions pour proposer des ateliers thématiques, des accompagnements personnalisés ou des aides ponctuelles aux usagers désireux d'améliorer leurs compétences numériques, notamment :

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02
Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr
www.cotes-darmor.gouv.fr
 Prefet22  Prefet22

1/2

Place du général de Gaulle
22023 Saint-Brieuc Cedex 1

- allumer, mettre à jour et utiliser un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable ;
- rechercher des informations et des contenus sur Internet ;
- écrire, envoyer et recevoir des courriels (employeurs, proches, administrations) ;
- communiquer en vidéoconférence...

Les structures qui souhaitent recruter un conseiller numérique pour la prochaine vague, ainsi que les candidats conseillers numériques doivent impérativement être inscrits sur la plateforme Conseillers Numériques : <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

Nota : Les Conseillers numériques n'assurent pas les accompagnements et formations destinés aux entreprises ou aux scolaires.

Service de Communication Interministérielle

Tél : 02.96.62.43.02
Mél : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr
www.cotes-darmor.gouv.fr
 Prefet22  Prefet22